

CRITERES APPLICABLES A NOS MICRO-PROJETS

Il ne s'agit pas de critères absolument rigides, mais plutôt de la description du projet idéal dont nous voulons nous rapprocher dans la mesure du possible. La liste ci-après essaye de passer des critères prioritaires vers des critères de moindre importance (ordre décroissant).

Objectifs

AETM ne se propose pas de transposer le modèle de développement de nos sociétés occidentales dans les pays du Tiers-Monde. Elle essaie par contre de promouvoir un esprit où la première place est donnée au développement des êtres humains dans toute leur capacité de créer leurs propres modèles de développement.

Elle s'efforce donc de répondre en les stimulant aux initiatives partant de la base du tissu social en menant à la prise en charge par elles-mêmes des populations les plus démunies selon leurs propres besoins et leurs propres réalités.

Critères pour les projets

1. Le projet doit être viable et laisser escompter une continuité:
 - a) Le projet doit être "rentable", p.ex. il doit y avoir un marché pour une production qui n'est pas consommée sur place, ou le projet doit être susceptible de faire "boule de neige";
 - b) Il doit être techniquement faisable (penser à l'entretien, aux pièces de rechange en cas de matériel plus complexe; (nous ne finançons normalement pas les "feasability studies");
 - c) Il faut veiller à la qualité de l'organisation locale responsable du projet; notamment, il doit y avoir un encadrement (un responsable) fiable sur place, et ceci pour un minimum de temps. Il est demandé en particulier aux responsables de s'engager à effectuer une formation des bénéficiaires des projets à la gestion-organisation de leurs propres activités afin de les préparer progressivement à une responsabilisation plus complète (auto-développement).
2. Le projet doit être "productif" (du moins à moyen et long terme) et contribuer à l'auto-développement:
 - a) nous finançons typiquement des projets qui démarrent, quitte à accorder des rallonges aux projets passés. Un "fonds de roulement" est souvent signe de productivité. L'effort propre des populations locales est pris en compte et appuyé.

- b) Le projet doit correspondre à un voeu de la population locale ou en tout cas être profitable pour elle. En règle générale, les moyens de production (p.ex. les terrains) doivent être sa propriété ou la production doit lui revenir ou être vendue à son profit.
 - c) Nous essayons de favoriser une coordination Sud-Sud, c'est-à-dire un courant d'échanges entre les différents projets (plans humain, technique et organisationnel).
3. Nos domaines sont l'agriculture et l'artisanat, les deux pris au sens large avec tout ce que cela peut entraîner indirectement (p. ex. construire un pont, oui, à condition qu'il profite à une coopérative agricole). Une action de formation peut être importante, voire décisive, à condition qu'elle soit la base d'un métier. Mais la construction ou l'enseignement, tout comme d'ailleurs les soins médicaux en tant qu'activité en soi ne tombent en général pas dans notre domaine. Le Comité apprécie, cas par cas, quelle suite à donner pour des projets de ces derniers types.
4. Nous nous intéressons principalement à des micro-projets nécessitant un financement de démarrage relativement modeste de 5.000 à 15.000 €. Mais nous pouvons aussi accepter parfois des projets plus importants comportant plusieurs volets qui s'insèrent dans un ensemble intégré et sont financés pour l'essentiel par une ou plusieurs ONG pouvant bénéficier d'une formule de co-financement ONG/CEE, ou ONG/gouvernement national.

Les possibilités des responsables du projet d'avoir recours à d'autres ONG ou d'autres sources en général sont prises en considération. Notre propre situation financière également, bien sûr, étant entendu qu'il nous arrive d'échelonner un investissement dans le temps là où c'est possible.

Les chargés des dossiers de projets s'informent de l'état des co-financements, notamment auprès du Comité de liaison des ONG, afin d'éviter les doubles financements.

5. Finalement, l'origine, la qualité et le côté "sensibilisation" des dossiers nous intéressent. Qui nous propose le projet? Est-il bien documenté, y a-t-il des références sûres, pouvons-nous vérifier un maximum de détails?

Cadre d'action pour les aides d'urgence suite aux catastrophes naturelles

1. Outre le financement de projets, ETM s'efforce aussi de réagir aux catastrophes naturelles par un appel aux collègues (dons qui viennent s'ajouter aux cotisations).
2. Comme le temps de réaction d'ETM est relativement lent, deux possibilités d'action s'offrent au Comité:
 - a) préfinancer l'appel et mettre une certaine somme à la disposition d'une ONG oeuvrant directement sur le terrain (Oxfam, Médecins Sans Frontières, etc...). Cette avance de fonds sera déduite du résultat de l'appel. Le Comité n'a pas de contrôle direct sur l'utilisation de ces fonds;
 - b) attendre le résultat de l'appel de fonds et financer avec la somme recueillie une action de réhabilitation ou de reconstruction. Là encore ETM sollicitera le concours des ONG travaillant sur place. Normalement, une telle aide est très appréciée car après les secours d'urgence, toute une action fondamentale de reconstruction, d'aménagement ou de réimplantation de population déplacée est à réaliser. Dans ce deuxième cas, le Comité s'oriente selon des critères comparables à ceux qu'il utilise pour les projets.